



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 10 au 14 juillet 2017

LA PRESIDENCE ESTONIENNE DU CONSEIL EXPOSE SES OBJECTIFS SUR LA PAC ET SUR LES ACCORDS COMMERCIAUX : Le 17 juillet, la première réunion des ministres de l'Agriculture de l'UE (Conseil Agriculture) sous présidence estonienne jusqu'au 31 décembre de cette année, aura pour objet la modernisation, la simplification et l'avenir de la PAC. Un échange de vues portera sur les résultats de la consultation publique relative à la PAC. Lors du Conseil suivant du 9 octobre, à Luxembourg, les ministres devraient faire le point sur les négociations entamées le 5 juillet avec le Parlement européen et la Commission sur le règlement 'omnibus' qui simplifie certaines dispositions de la PAC. La Présidence estonienne espère que les négociations sur ce texte pourront être bouclées en octobre. La Présidence estonienne souhaite également parvenir à ce que le Conseil adopte le 11 décembre des mandats sur la définition, la présentation, l'étiquetage des boissons spiritueuses et la protection des indications géographiques dans ce secteur. Il reviendra enfin à la Présidence estonienne le soin de finaliser l'adoption du texte de compromis sur la réglementation de la production biologique. Ces sujets sont, selon le ministre de l'agriculture estonien, Tarmo Tamm la priorité de la présidence -. S'agissant de l'avenir de la PAC, il a aussi estimé qu'elle devait rester commune et suffisamment financée à l'avenir. Le ministre estonien a aussi défendu le maintien d'une politique d'ouverture et espère de nouveaux accords commerciaux. Ces accords de libre-échange pourront aider les agriculteurs de l'UE à trouver de nouveaux débouchés, a-t-il indiqué. Tarmo Tamm a insisté sur le

besoin, pour la Commission européenne, de respecter le principe de transparence et, donc, d'informer les pays de l'UE sur l'état des négociations. La Présidence estonienne veut faire progresser les négociations de libre-échange en cours avec le Mercosur, la Tunisie, le Mexique et les pays du bloc ASEAN, faire avancer les pourparlers pour des accords d'investissement avec la Chine et la Birmanie, dégager des directives de négociation de libre-échange avec le Chili, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, obtenir l'autorisation du Conseil pour signer les accords commerciaux conclus avec Singapour et le Vietnam et assurer la mise en œuvre de l'accord de libre-échange avec le Canada (CETA) en septembre. L'Estonie reste convaincue de la nécessité de négocier un « accord de libre-échange équilibré et ambitieux » avec les États-Unis, a aussi précisé Mme Urve Palo, la ministre estonienne en charge du Commerce.

LE GROUPE DE HAUT NIVEAU PRÉCISE L'APPROCHE DIFFERENCIÉE POUR LA FUTURE POLITIQUE DE COHÉSION : Le groupe de haut niveau sur la simplification de la politique de cohésion propose d'introduire un cadre réglementaire simplifié pour certains États membres ou régions pour la prochaine période financière de l'Union. Cet avis est retranscrit dans les recommandations présentées par le commissaire au Budget, Günther Oettinger, la commissaire à la Politique régionale, Corina Crețu, et l'ancien commissaire à l'Administration et président du groupe de haut niveau, Siim Kallas, le mardi 11 juillet. « La qualité de l'administration des États membres a augmenté au cours des dernières années », a expliqué le commissaire Oettinger. Pour lui, les administrations, en particulier en Europe de l'Est, ont enregistré des progrès ces 15 dernières années en matière de gestion des fonds européens. L'objectif de ces recommandations est de réduire de manière drastique la réglementation européenne et les lignes directrices, qui représentent respectivement 600 et 5000 pages. Il est donc tout d'abord proposé une simplification drastique du cadre réglementaire européen, en adoptant une série de règles communes, et en réduisant substantiellement le volume des textes. Ces recommandations de simplification tombent à un moment stratégique deux semaines après la présentation,

par M. Oettinger et Mme Crețu, d'un document de réflexion sur l'avenir des finances de l'Union, présenté dans l'Inforup de la semaine dernière.

LA COMMISSION A LANCÉ SON OBSERVATOIRE EUROPEËN DU MARCHÉ DU SUCRE : L'observatoire européen du marché du sucre a entamé ses activités, mardi 11 juillet, avec pour objectif d'aider le secteur « à mieux faire face à la volatilité des marchés grâce à des analyses et informations sur les tendances des marchés », a expliqué la Commission européenne dans un communiqué. Il est mis en place comme promis par le Commissaire Phil Hogan en amont de la fin des quotas sur le sucre, prévue pour octobre. Rassemblant les représentants de 14 organisations de la chaîne d'approvisionnement et de distribution du sucre, l'observatoire du marché du sucre vise à introduire plus de transparence dans le secteur en partageant des données économiques et des analyses à court-terme. Un observatoire du marché des céréales sera aussi prochainement lancé, d'après la DG AGRI.

LE CONSEIL DONNE SON ACCORD CONCERNANT LE BUDGET DE L'UE POUR 2018 : Un accord a été trouvé concernant la position du Conseil sur le projet de budget de l'UE pour 2018. Il s'élève au total à 158,9 milliards d'euros en engagements et à 144,4 milliards d'euros en paiements, ce qui représente respectivement + 0,6% et + 7,4% par rapport au budget précédent. Il faut constater, comparé au projet présenté par la Commission européenne, une baisse de 1,7 milliard d'euros en engagements et une diminution d'un peu moins de 1 milliard d'euros en paiement. La position du Conseil met l'accent sur les mesures visant à stimuler l'emploi et la croissance, à renforcer la sécurité et gérer au mieux les flux migratoires. Le Conseil a prévu 719,2 millions d'euros en engagements et 594,4 millions en paiements au titre du Fonds asile, migration et intégration, pour faire face à la pression migratoire. La position du Conseil contient aussi 200 millions d'euros en engagements et 220,6 millions d'euros en paiements au titre de l'instrument d'aide d'urgence au sein de l'UE, qui permet d'aider les États membres confrontés à une catastrophe naturelle ou humaine. Il est également prévu 720 millions d'euros en engagements et 481,2 millions en paiements

au titre du Fonds européen pour la sécurité intérieure. En ce qui concerne les dépenses administratives, le Conseil admet les efforts déployés par les institutions de l'UE pour atteindre l'objectif de réduction du personnel de 5%. Le Comité des représentants permanents des États membres auprès de l'UE (Coreper) a aussi approuvé la position du Conseil sur deux projets de budgets rectificatifs pour 2017. Le projet de budget rectificatif numéro 3 augmente le budget de l'UE de 500 millions d'euros en engagements pour renforcer l'Initiative pour l'emploi des jeunes. Le projet de budget rectificatif n° 4 mobilise 1,2 milliard d'euros, au titre du Fonds de solidarité de l'UE. Il est important de savoir que le Conseil maintient des marges suffisantes dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 de l'UE, en cas de besoins inattendus. Le Conseil entérinera formellement début septembre sa position sur le budget de l'an prochain. Elle servira de mandat à la Présidence estonienne du Conseil afin de négocier le budget de l'UE 2018 avec la délégation du Parlement européen.

PÊCHE – SANCTIONS PREVUES CONTRE LES COMORES ET SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES : Le 23 mai dernier, la Commission avait publié une proposition adressée au Conseil pour inscrire les Comores et Saint-Vincent-et-les-Grenadines sur la liste des pays non-coopérants en matière de pêche INN, en raison de pratiques de « pavillon de complaisance ». Le 11 juillet, le Conseil a adopté sans débat deux décisions qui prévoient de prendre des sanctions commerciales contre ces deux pays. Il est prévu d'interdire l'importation des produits de la pêche capturés par les navires de pêche battant pavillon de ces deux pays. Ces sanctions sont sans effet car ces deux territoires n'exportent pas de poisson vers l'UE. En revanche, les navires de l'UE ne seront plus autorisés à avoir des licences pour pêcher dans leurs eaux.

CANADA - ENTREE EN VIGUEUR DE L'APPLICATION PROVISOIRE DU CETA : L'accord économique et commercial global (CETA) conclu entre l'UE et le Canada entrera en vigueur provisoirement le 21 septembre prochain, ont indiqué samedi 8 juillet les dirigeants européens et canadien, en marge de la réunion du G20 à Hambourg. Dans une déclaration conjointe, Jean-Claude Juncker, le président de la

Commission et le Premier ministre du Canada, Justin Trudeau, expliquent que la date retenue pour l'entrée en vigueur de l'application provisoire de l'Accord permettra à l'UE et au Canada de prendre d'ici là toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre. L'Accord sera maintenant appliqué provisoirement et entrera en vigueur de façon définitive une fois que les parlements de tous les États membres de l'UE auront ratifié le texte de l'Accord conformément aux exigences de leur constitution respective.

JAPON - CECILIA MALMSTÖM CONFIRME QUE L'ACCORD DE PRINCIPE NE SERA PAS ROUVERT : La commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, a défendu devant la commission du commerce international du Parlement européen (com INTA), mardi 11 juillet, l'accord de principe scellé la semaine dernière et confirmé lors du sommet UE/Japon du 6 juillet. Ils ont fait part de leur espoir de finaliser l'accord d'ici fin 2017 en scellant son chapitre épineux sur l'investissement sur la base de la proposition européenne de cour spéciale pour le règlement des litiges sur l'investissement (ICS). Mme Malmström a promu un « *très bon accord* » qui consacre l'ouverture du marché japonais aux produits agricoles européens (avec 205 indications géographiques de l'UE protégées) et ouvre davantage le marché européen aux automobiles japonaises et a rappelé que l'accord de principe conclu « *ne serait pas rouvert* ».

MERCOSUR – LES NÉGOCIATIONS CONTINUENT DE PROGRESSER : Lors du troisième round des pourparlers au plan technique pour un accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) qui a eu lieu du 3 au 7 juillet à Bruxelles, les parties ont enregistré des « *progrès en vue d'un accord sur certaines questions clés* ». Les discussions ont couvert un large éventail de textes de négociation incluant le commerce des marchandises, les règles d'origine, les douanes et la facilitation des échanges, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, les instruments de défense commerciale, les services, les marchés publics, la propriété intellectuelle (y compris les indications géographiques), le commerce et le développement durable, les PME, le règlement des différends et les affaires institutionnelles. Le prochain round se tiendra du 2 au 6 octobre à Brasilia, avec des conclusions espérées pour la fin de l'année 2017.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 17 AU 21 JUILLET 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 17/07			Conseil « Agriculture et pêche » Conseil « Affaires étrangères »	
Mardi 18/07			Conseil « Agriculture et pêche »	
Mercredi 19/07				
Jeudi 20/07		Conférence : Centre de connaissance de la Commission européenne en matière de bioéconomie – Bruxelles		
Vendredi 21/07				